

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 JANVIER 2021**

**DELIBERATION N°2021.00018**

**CONVENTIONS AVEC OCADE3E POUR LA COLLECTE SEPARÉE DES  
DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES MENAGERS  
(DEEE) ET LES LAMPES USAGEES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 68

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 69

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,  
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,  
M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,  
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,  
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,  
M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY,  
M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,  
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,  
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoir :**

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Cyrille BONNEFOY, M. Martial FAUCHET, M. Yves LECOCQ

**Secrétaire de Séance**

Mme Siham LABICH  
Le 29 janvier 2021

VIA DOTELEC - iXBus

00 02-042-24620770-20210121-02021000180

DATE D'APPARITION: 20 janvier 2021

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 JANVIER 2021**

### **CONVENTIONS AVEC OCADE3E POUR LA COLLECTE SEPARÉE DES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES MENAGERS (DEEE) ET LES LAMPES USAGEES**

Depuis 2007, Saint-Etienne Métropole a mis en place, sur ses déchèteries, d'une part une collecte séparée des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques : machines à laver, congélateurs, écrans, petits appareils électriques ou électroniques....) et d'autre part une filière de récupération des lampes usagées.

La prise en charge de ces déchets est assurée par un éco-organisme agréé, ECOSYSTEM, qui assure l'enlèvement et le traitement de ces déchets. Ces déchets rentrent en effet dans le cadre d'une filière à responsabilité élargie du producteur (REP), avec l'agrément de plusieurs éco-organismes et un organisme coordonnateur OCAD3E.

Ainsi, deux conventions couraient jusqu'au 31 décembre 2020, date de fin d'agrément d'OCAD3E. Un arrêté de renouvellement d'agrément est en cours d'élaboration avec une date de signature prévue avant la fin d'année.

Il convient donc de prévoir deux nouvelles conventions afin de garantir la continuité des enlèvements des DEEE et des lampes sur les déchèteries de SEM et de bénéficier des compensations financières correspondantes. Les nouvelles conventions proposées ont une durée de 6 ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2026).

Les modifications dans les conventions finalisées par rapport aux projets de conventions joints seront mineures et porteront sur les dates d'arrêté d'agrément (encore inconnues), la nouvelle dénomination de Recylum (Eco-organisme des lampes) et sur les textes de loi en référence. Elles seront préparées en lien avec l'AMF, le CNR et Amorce.

Pour mémoire, les recettes correspondantes sont imputées au budget de la Direction Gestion des Déchets et représentent, annuellement, entre 150 et 170 k€ (en fonction des tonnages collectés).

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les nouvelles conventions ;**
- **les recettes de fonctionnement correspondantes seront imputées au budget principal des Déchets, section de fonctionnement, destination 2014-TRIAM-1000 article 7078.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, stylized flourish above the name.

**Gaël PERDRIAU**